

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Champlain

Étude d'intégration du paysage

Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Dossier 3211-23-094



Étude d'intégration au paysage

Projet : 19751TTP
Rév. 00
2022-05-03

Préparé par :

Brigitte Lavoie

2022-05-03

Brigitte Lavoie, géogr. B. Sc.
Analyste en environnement

Date

Nazim Chabane Chaouch

2022-05-03

Nazim Chabane Chaouch, CPI, M.Ing.
Candidat à la profession d'ingénieur,

Date

Vérifié et approuvé par :

W Rateaud

2022-05-03

William Rateaud, B. Sc., M.Sc. Env.
Chargé de projets

Date

RÉVISIONS

RÉVISION	DATE	DESCRIPTION	PRÉPARÉ PAR
00	2022-05-03	ÉMIS AU MELCC	BL/NCC/WR/CAQ

TABLE DES MATIERES

1.0 MISE EN SITUATION	1
1.1 Mandat	1
1.2 Localisation de la zone d'étude.....	1
2.0 CADRE RÉGLEMENTAIRE	3
3.0 PAYSAGE ET CAPACITÉ D'ABSORPTION	3
3.1 Paysage régional	4
3.2 Description des unités de paysage	4
3.2.1 Unité 1-F : Le paysage forestier	6
3.2.2 Unité 2-A : Le paysage agricole	7
3.2.3 Unité 3-I : Le paysage industriel	7
3.3 Capacité d'absorption visuelle du paysage.....	7
4.0 ANALYSE DE L'INTÉGRATION DU PROJET AU PAYSAGE	8
4.1 Profil final du futur LET.....	8
4.2 Analyse des points de vue significatifs	8
4.2.1 Analyse du PV-1 (1-F-OU)	9
4.2.2 Analyse du PV-2 (1-F-FI-FE).....	9
4.2.3 Analyse du point PV-3 (1-F-OU-FI)	10
4.2.4 Analyse du point PV-4 (1-F-OU-FI)	11
4.2.5 Analyse du point PV-5 (1-F-OU-FI)	11
4.2.6 Analyse du point PV-6 (1-F-FI-FE).....	12
4.2.7 Analyse du point PV-7 (2-A-OU)	12
4.3 Intégration du projet au paysage	13
5.0 MESURES D'ATTÉNUATION ET RECOMMANDATIONS	14
6.0 CONCLUSION	15
7.0 RÉFÉRENCES	16

LISTE DES FIGURES

Figure 1-1 : Localisation générale du projet	2
Figure 3-1 : Vue du paysage dominant dans le secteur nord-ouest de la zone d'étude, route Sainte-Marie en direction sud à proximité de l'observatoire du CEGEP de Trois-Rivières.	5
Figure 3-2 : Vue du paysage dominant le secteur sud de la zone d'étude, route Picardie direction nord à proximité de la jonction avec le rang Picardie (vue vers le LET).....	5
Figure 4-1 : Point de vue 1 - Rang du Village Champlain	9
Figure 4-2 : Point de vue 2 - Sentier de motoneige.....	10
Figure 4-3 : Point de vue 3 - Entrée actuelle du LET de Champlain.....	10
Figure 4-4 : Point de vue 4 – Observatoire du CÉGEP de Trois-Rivières	11
Figure 4-5 : Point de vue 5 - Entrée du garage municipal de la MRC Les Chenaux	11
Figure 4-6 : Point de vue 6 - Façade de l'usine Diana Food	12
Figure 4-7 : Point de vue 7 - Résidence sur le rang de Picardie.....	13

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Critères et qualificatifs utilisés pour la description et l'analyse des unités de paysage	6
Tableau 2 : Points de vue significatifs soumis à l'analyse du potentiel d'intégration au paysage	8

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A – COUPES SCHÉMATIQUES

1.0 MISE EN SITUATION

1.1 MANDAT

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) et GFL Environmental inc. (Matrec) souhaitent poursuivre les opérations du lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain qui arrivera sous peu à sa pleine capacité. Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement à laquelle est assujéti le projet, Tetra Tech QI inc. (Tetra Tech) a été mandatée pour réaliser une étude d'intégration du projet au paysage.

Cette étude vise à déterminer si le projet respecte les prescriptions et les exigences des articles 17 et 46 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR).

Dans un premier temps, le cadre réglementaire est exposé. Par la suite, l'étude présente dans l'ordre une description des unités de paysage et de leur potentiel d'intégration du projet, une analyse de la capacité du paysage à intégrer le projet, les mesures d'atténuation requises, le cas échéant, les recommandations, et enfin, la conclusion.

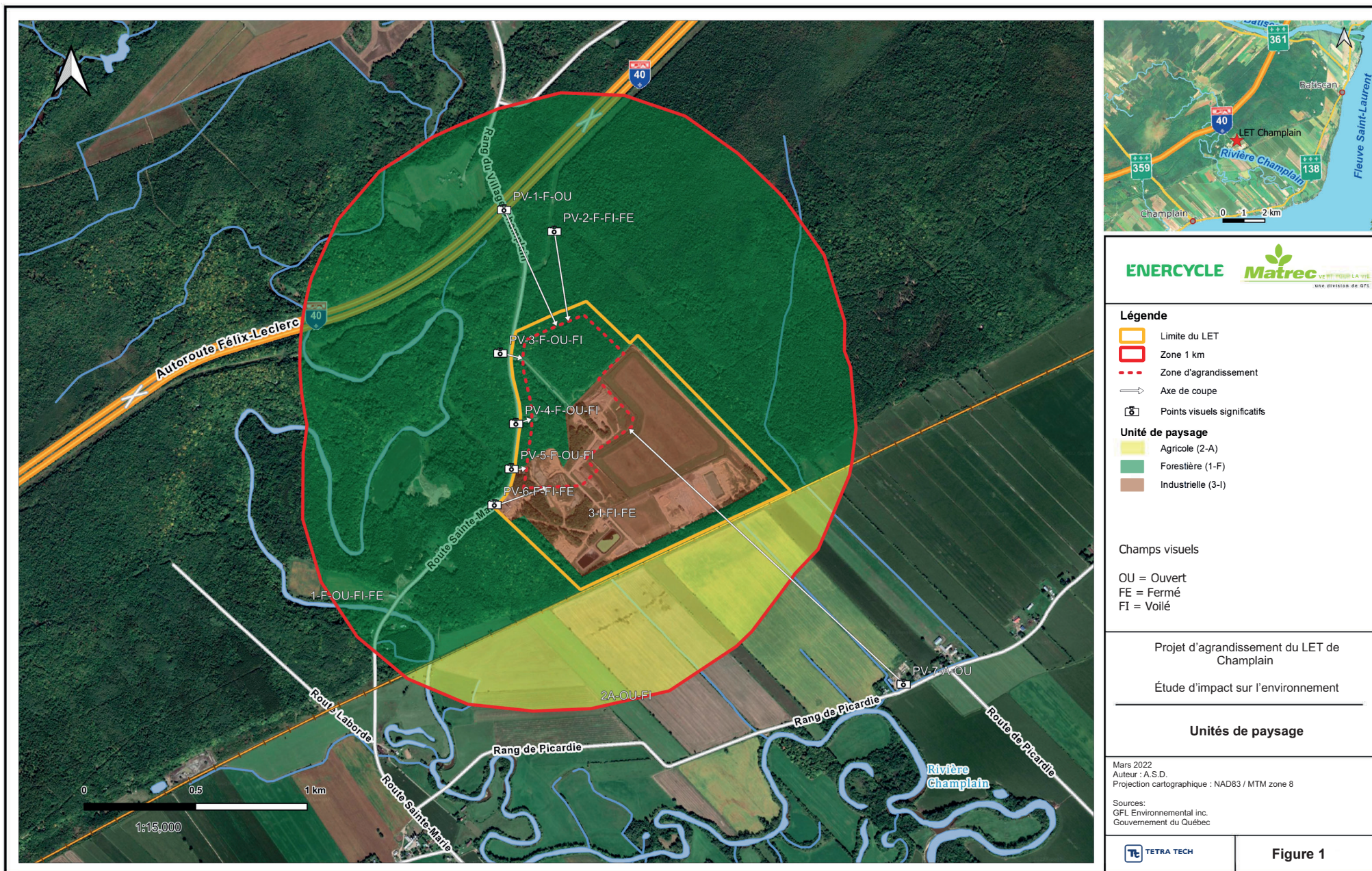
1.2 LOCALISATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

La municipalité de Champlain est située dans la plaine Laurentienne en bordure nord du fleuve Saint-Laurent et à l'est de la ville de Trois-Rivières. Elle fait partie de la MRC Les Chenaux. Le LET de Champlain est situé dans la partie nord-est de la municipalité. À proximité se retrouvent deux axes routiers principaux : l'autoroute Félix-Leclerc (autoroute 40) au nord et la route Sainte-Marie à l'ouest. Cette dernière relie l'autoroute 40 à la route 138 qui longe le fleuve Saint-Laurent. Une voie ferrée borde la propriété au sud à partir de laquelle s'étend un secteur agricole dynamique avec des parcelles de grandes cultures jusqu'au rang Picardie. L'extrémité est de la propriété d'Énercycle se trouve à la limite entre la municipalité de Champlain et la municipalité de Batiscan, et aucun axe routier n'est présent dans ce secteur. L'ensemble des secteurs se trouvant à l'est, au nord et à l'ouest du LET sont boisés. Notons également la présence de la rivière Champlain dans le secteur ouest de la zone d'étude.

La résidence la plus près est située à un peu plus de 450 m à l'ouest de la zone d'enfouissement du futur LET. Le règlement de zonage de la municipalité de Champlain (Règlement numéro 2009-03) identifie le terrain visé par le projet comme étant la zone 229 P, dont la fonction dominante est « Publique ».

Les usages autorisés dans la zone 229 P sont : Industrie (extraction), public et communautaire (Espace vert, matières résiduelles, transport et énergie), ainsi qu'agricole et forestier (culture, forêt).

La **Figure 1-1** : Localisation générale du projet présente la localisation générale du projet ainsi que la zone d'étude d'environ 1km défini dans le cadre de cette étude.



- Légende**
- Limite du LET
 - Zone 1 km
 - Zone d'agrandissement
 - Axe de coupe
 - Points visuels significatifs

- Unité de paysage**
- Agricole (2-A)
 - Forestière (1-F)
 - Industrielle (3-I)

Champs visuels

OU = Ouvert
 FE = Fermé
 FI = Voilé

Projet d'agrandissement du LET de Champlain
 Étude d'impact sur l'environnement

Unités de paysage

Mars 2022
 Auteur : A.S.D.
 Projection cartographique : NAD83 / MTM zone 8

Sources:
 GFL Environnemental inc.
 Gouvernement du Québec

2.0 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Selon le REIMR, tous les lieux d'enfouissement technique doivent respecter les règles relatives à l'intégration au paysage. Cela permet de déterminer leur surélévation maximale, notamment en considérant les éléments du paysage naturel et la topographie. Les prescriptions et exigences des articles 17 et 46 du REIMR sur lesquels se base cette étude sont présentées ci-dessous :

« **Art. 17** Les lieux d'enfouissement technique doivent s'intégrer au paysage environnant. À cette fin, il est tenu compte notamment des éléments suivants :

1° Les caractéristiques physiques du paysage dans un rayon d'un kilomètre, entre autres, sa topographie ainsi que la forme, l'étendue et la hauteur de ses reliefs;

2° Les caractéristiques visuelles du paysage également dans un rayon d'un kilomètre, notamment son accessibilité visuelle et son intérêt récréotouristique (les champs visuels, l'organisation et la structure du paysage, sa valeur esthétique, son intégrité, etc.);

3° La capacité du paysage d'intégrer ou d'absorber ce type d'installation;

4° L'efficacité des mesures d'atténuation des impacts visuels (écran, zone tampon, reverdissement, reboisement, etc.).

Art. 46 Les opérations d'enfouissement de matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique ne doivent être visibles ni d'un lieu public ni du rez-de-chaussée d'une habitation située dans un rayon d'un kilomètre; cette distance se mesure à partir des zones de dépôt. »

3.0 PAYSAGE ET CAPACITÉ D'ABSORPTION

L'analyse du paysage régional du milieu d'insertion du projet d'agrandissement du LET de Champlain vise à maintenir l'intégrité du paysage en identifiant les impacts visuels potentiels que pourraient y engendrer les nouvelles zones d'enfouissement du LET projeté. Les données et informations utiles pour réaliser cette étude ont été acquises par des moyens techniques usuels tels que : une visite de terrain avec reportage photographique, la consultation de documents cartographiques provenant de sources publiques ainsi que la réalisation d'un relevé de terrain de type LiDAR à l'aide d'un drone permettant de relever à la fois les élévations géodésiques du terrain naturel, des infrastructures, des bâtiments et des arbres. À titre informatif, ce relevé de terrain de type LiDAR a été réalisé le 8 novembre 2019.

Une zone d'étude délimitée par un périmètre ayant un rayon d'environ un (1) kilomètre à partir des zones de dépôt projetées a été déterminée afin d'y inclure tous les éléments et ensembles visuels d'intérêt présents et de s'assurer du respect des exigences réglementaires applicables au niveau de l'intégration au paysage. La caractérisation physique et visuelle du territoire de la zone d'étude a notamment permis d'identifier quelques points de vue sensibles qui feront l'objet d'une analyse spécifique visant à évaluer la capacité d'intégration du projet au paysage.

La Figure 1-1 : Localisation générale du projet **Figure 1-1** présentée précédemment montre les unités de paysages, le périmètre de la zone d'étude de 1 km ainsi que les points de vue significatifs.

3.1 PAYSAGE RÉGIONAL

La zone d'étude se situe dans la partie est de l'unité de paysage régionale de Trois-Rivières. Celle-ci s'étend entre les villes de Repentigny et de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Sa limite nord est définie par le massif Laurentidien tandis qu'au sud, c'est le tronçon fluvial du Saint-Laurent qui délimite cette plaine marine sableuse et argileuse. Cette unité de paysage fait partie de la zone bioclimatique de l'érablière à tilleul. Son climat diffère légèrement du nord au sud. La MRC Les Chenaux, où se trouve le LET de Champlain, est située dans la partie sud de l'unité de paysage. Elle profite d'un climat de type modéré subhumide continental qui jouit d'une longue saison de croissance végétale¹.

Les sols de la zone d'étude sont des dépôts marins de type faciès d'eau profonde et sont constitués d'argile et de limon renfermant pierres et bloc glacial². La topographie de la zone d'étude se décrit comme une plaine basse où sont présents de nombreux talus qui délimitent des niveaux d'anciennes terrasses marines, vestiges du retrait de la mer de Champlain. Ce sont les seules unités de reliefs de ce territoire. Le LET de Champlain se situe sur une de ces terrasses.

Sur le plan hydrographique, l'unité de paysage de Trois-Rivières est baignée par de nombreux cours d'eau qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent. Les secteurs ouest et sud de la zone d'étude sont traversés par la portion aval de la rivière Champlain qui est fortement méandre. Sa pente est de 0,7 m/km dans le sous-bassin qui traverse le Territoire du Nord au sud. Bien représentatif de l'ensemble de l'unité de paysage de Trois-Rivières, le paysage dans lequel s'insère le LET de Champlain est de type agroforestier de basse altitude, où le relief est principalement plat avec une faible pente orientée vers le fleuve Saint-Laurent.

Les grandes affectations du territoire de la MRC Les Chenaux sont agricoles et forestières. La zone agricole représente 97% du territoire³, ce qui la distingue comme étant une des seules MRC de la rive nord du fleuve Saint-Laurent où la zone agricole occupe plus de 90% du territoire. Les autres MRC avec une zone agricole aussi importante se situent sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Cependant, seulement 46% du territoire agricole de la MRC Les Chenaux est en exploitation. La zone agricole inclut aussi les secteurs boisés et les superficies en zones humides comme les tourbières, de sorte que 51% du territoire de la MRC Les Chenaux (équivalent à 44 400 ha) a une vocation forestière⁴.

La propriété d'Énergycycle fait d'ailleurs partie d'un secteur possédant une affectation agricole. Le règlement de zonage municipal (numéro 2009-03) identifie la propriété comme étant située dans la zone 229 P, dont la fonction dominante est « Publique ». Les usages autorisés dans cette zone sont industriels (extraction), publics et communautaires (espace vert, matières résiduelles, transport et énergie) ainsi qu'agricoles et forestiers (culture, forêt).

3.2 DESCRIPTION DES UNITÉS DE PAYSAGE

Le paysage régional de Trois-Rivières est décrit comme étant rural et façonné par les usages agricoles et la présence de forêts et de cours d'eau. Deux types de paysage dominant la zone d'étude du projet. Ils sont représentatifs du paysage régional et possèdent chacun leur propre caractère distinctif.

Le secteur nord, qui est traversé par la route Sainte-Marie, présente une couverture forestière de forte densité (voir **Figure 3-2**), tandis que le secteur sud, délimité par l'axe ferroviaire limitrophe à la limite sud de la propriété d'Énergycycle, est essentiellement agricole (voir **Figure 3-1**).

¹André ROBITAILLE et Jean-Pierre SAUCIER 1998, Paysages régionaux du Québec méridional, Sainte-Foy, Les publications du Québec, page 55.

²André ROBITAILLE et Jean-Pierre SAUCIER 1998, Paysages régionaux du Québec méridional, Sainte-Foy, Les publications du Québec, page 16.

³ MRC des Chenaux. (2014). Plan de développement de la zone agricole. 85 pages + annexes

⁴ MRC des Chenaux. (2007). Schéma d'aménagement et de développement révisé. 258 pages.

Un troisième type de paysage est aussi présent dans la zone d'étude. De superficie plus restreinte, il est enclavé dans le paysage forestier. Ce paysage est de type industriel et correspond à la propriété d'Énercycle.



Figure 3-1 : Vue du paysage dominant dans le secteur nord-ouest de la zone d'étude, route Sainte-Marie en direction sud à proximité de l'observatoire du CEGEP de Trois-Rivières.



Figure 3-2 : Vue du paysage dominant le secteur sud de la zone d'étude, route Picardie direction nord à proximité de la jonction avec le rang Picardie (vue vers le LET)

L'inventaire des unités de paysage a été effectué en considérant leur caractère homogène sur le plan de la topographie, de leur utilisation spatiale, de leur couverture végétale ou de l'occupation et de l'utilisation humaines observé. La liste des critères et des qualificatifs qui ont été utilisés pour la description et l'analyse des unités de paysage sont présentées dans le **Tableau 1**.

Tableau 1 : Critères et qualificatifs utilisés pour la description et l'analyse des unités de paysage

Critères	Qualificatifs
Caractéristiques physiques	<ul style="list-style-type: none"> • Topographie • Forme, étendue et hauteur des reliefs
Caractéristiques visuelles	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et structure du paysage • Valeur esthétique • Accessibilité visuelle • Champs visuels (ouvert (OU), filtré (FI), fermé (FE))
Éléments de valorisation	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêts récréotouristiques • Sites naturels et patrimoniaux
Capacité d'absorption visuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Faible • Moyenne • Élevée
Observateurs/utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Fixes • Mobiles

3.2.1 Unité 1-F : Le paysage forestier

Cette unité couvre la majorité de la zone d'étude au nord de la voie ferrée de la compagnie Les Chemins de Québec-Gatineau. Les secteurs situés au nord, à l'est et à l'ouest du LET de Champlain sont caractérisés par une couverture forestière continue composant l'essentiel du paysage forestier de la zone d'étude. La forêt est définie par une couverture végétale de type feuillu et mixte. À noter qu'aucun relief n'y est présent et que la rivière Champlain est l'unique élément hydrographique du secteur d'étude. L'usage du territoire y est essentiellement résidentiel, à l'exception des activités industrielles d'Énercycle et de Matrec, ainsi que de l'entreprise Diana Food (agroalimentaire).

La partie nord de la zone d'étude est traversée d'ouest en est par l'autoroute 40. Cette dernière est enjambée par un viaduc qui relie le rang du Village Champlain, au nord, à la route Sainte-Marie, au sud. La route Sainte-Marie traverse, en direction sud, le paysage forestier bordant la propriété d'Énercycle. Cet axe routier est par ailleurs une route partagée, car il fait partie du réseau cyclable régional « la véloroute de la Mauricie⁵ ». Le paysage du secteur nord de cet axe routier est homogène et offre aux usagers qui l'empruntent un champ visuel fermé ou filtré selon la saison végétative et la composition du couvert forestier environnant.

Un sentier de motoneige longeant l'autoroute 40 d'est en ouest, au sud de celle-ci, s'écarte d'une centaine de mètres de son axe principal à la hauteur du viaduc pour venir croiser la route Sainte-Marie. Les usagers de ce sentier de motoneige ont une vue fermée par un paysage forestier dense dans la portion qui s'écarte de l'autoroute.

Au niveau de la propriété d'Énercycle, le long de la route Sainte-Marie coté Est, se trouvent le terrain de l'ancien observatoire du CEGEP de Trois-Rivières (aujourd'hui démoli) ainsi qu'un bâtiment public correspondant au garage municipal de la MRC Les Chenaux. Quelques centaines de mètres plus au sud, on retrouve le bâtiment de l'entreprise Diana Food et un peu plus loin encore des résidences privées isolées les unes des autres sont présentes en bordure de la route. Graduellement, le paysage forestier de la route Sainte-Marie fait la transition vers un paysage agricole, où les points de vue s'ouvrent graduellement sur la plaine agricole adjacente au sud de la propriété d'Énercycle.

⁵ Schéma d'aménagement et de développement révisé, MRC de Chenaux, carte 6.2 le réseau cyclable régional (2011-076) mise à jour avril 2021, 272 pages

Le paysage forestier est un secteur relativement homogène dans son ensemble, où l'entreprise Diana Food est le seul élément discordant. Ce secteur boisé offre aux observateurs mobiles et fixes un champ visuel fermé à filtrer selon la saison (absence de feuilles).

3.2.2 Unité 2-A : Le paysage agricole

Le secteur au sud de la propriété d'Énercycle se présente comme un paysage rural où les activités agricoles sont bien marquées. Une succession de parcelles de grandes cultures sont présentes de part et d'autre de la route Sainte-Marie et du rang de Picardie. En périphérie sud-ouest de la zone d'étude, la route Sainte-Marie traverse la rivière Champlain qui coule dans ce vaste territoire agricole en formant plusieurs méandres. Au sud de la propriété d'Énercycle, la voie ferrée de la compagnie Les Chemins de Québec-Gatineau longe le LET actuellement en opération d'est en ouest et des champs s'étendent au sud jusqu'au rang de Picardie et se prolongent de l'autre côté de cet axe routier.

Cette unité de paysage est caractérisée par un milieu bâti composé de bâtiments agricoles, d'habitations résidentielles et de champs en culture donnant un aspect champêtre au paysage. Une croix de chemin est présente près de la jonction du rang de Picardie et de la route Sainte-Marie. Bien qu'on ne retrouve aucun élément récréotouristique ni de sites patrimoniaux dans l'unité de paysage agricole, cette croix représente un vestige de l'héritage religieux qui a contribué historiquement au peuplement du territoire et peut être considérée dans le contexte de la présente étude comme un élément de valorisation de cette unité. L'absence d'éléments discordants contribue à l'harmonie du paysage agricole. Notons aussi que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) contribue à maintenir l'intégrité des usages agricoles de ce secteur et par conséquent préserve la qualité du paysage rural représentatif de la MRC Les Chenaux.

Les observateurs mobiles et fixes de ce secteur profitent de points de vue ouverts où l'on retrouve peu d'obstacles hormis les résidences, les bâtiments agricoles et de petits boisés ou rang d'arbustes en bordure des routes.

3.2.3 Unité 3-I : Le paysage industriel

Cette unité de paysage correspond essentiellement à la propriété d'Énercycle. De faible superficie comparativement aux deux autres unités de paysage dans la zone d'étude, on y retrouve l'usine agroalimentaire de l'entreprise Diana Food de même que les activités d'Énercycle et de Matrec (Lieu d'enfouissement et écocentre). Située en bordure de la route Sainte-Marie, l'usine de Diana Food constitue l'unique élément discordant dans le paysage forestier qui la borde et seuls les usagers mobiles (automobilistes ou cyclistes) circulant sur la route Sainte-Marie ont un accès visuel à l'usine. Les activités de gestion des matières résiduelles d'Énercycle et de Matrec sont quant à elles enclavées dans l'unité de paysage forestier qui les rendent inaccessibles visuellement aux usagers fixes (résidents) et mobiles (automobilistes, cyclistes ou motoneigistes), à l'exception de deux percées aux champs visuels filtrés se trouvant à proximité de Diana Food et à l'entrée du LET de Champlain.

3.3 CAPACITÉ D'ABSORPTION VISUELLE DU PAYSAGE

Avec sa topographie plane, un réseau routier limité et surtout la présence d'un couvert forestier dense, l'unité de paysage forestier 1-F présente une bonne capacité d'absorption visuelle. En effet, la présence de cette couverture végétale de type feuillu et mixte limite les possibilités de percées visuelles sur le projet. Sa localisation dans cette unité de paysage représente donc un avantage considérable pour son intégration visuelle dans le milieu environnant. Il est d'ailleurs à noter que le LET actuel et ses opérations ne sont visibles d'aucun endroit dans l'ensemble de la zone d'étude de 1 km, y compris à partir de l'unité de paysage agricole.

4.0 ANALYSE DE L'INTÉGRATION DU PROJET AU PAYSAGE

4.1 PROFIL FINAL DU FUTUR LET

En raison de différentes contraintes et de choix de conception, l'élévation géodésique maximale du futur LET a été établie à 46 m, incluant le recouvrement final d'une épaisseur de 900 mm. L'analyse des coupes schématiques réalisées et de l'intégration du projet au paysage a été faite en fonction de cette élévation maximale et de la présence, à cette élévation, de machinerie d'une hauteur de 4,5 m.

4.2 ANALYSE DES POINTS DE VUE SIGNIFICATIFS

Sept (7) endroits ayant le potentiel d'offrir à des observateurs fixes ou mobiles des percées visuelles significatives sur le LET projeté ou ses opérations ont été identifiés dans la zone d'étude.

Des sept (7) points de vue significatifs identifiés, six (6) sont localisés dans l'unité de paysage 1-F et un (1) seul dans l'unité de paysage 1-A. Bien que ce dernier se trouve à l'extérieur de la zone d'étude, il a tout de même été considéré du fait qu'il s'agit d'une résidence située en milieu agricole pouvant avoir une percée visuelle directe sur le futur LET, malgré la distance qui les sépare.

Le **Tableau 2** présente et décrit ces points de vue significatifs. Il est à noter que le degré de profondeur de chaque point de vue est caractérisé comme suit : rapproché (0,5 km), moyennement profond (0,5 km à 1,5 km) et profond (plus de 1,5 km).

Tableau 2 : Points de vue significatifs soumis à l'analyse du potentiel d'intégration au paysage

Points de vue significatifs	Localisation	Unité de paysage/ Vue Ouverte, Filtrée ou Fermée (OU-FI-FE)	Distance du futur LET (degré de profondeur)	Commentaires	Figures
1	Viaduc Autoroute 40, Route Sainte-Marie	Forestier/ OU	± 650 m (moyennement profond)	Champ visuel ouvert et en plongée au point le plus élevé du viaduc pour les observateurs circulant vers le sud	4-1
2	Sentier motoneige, Sud Autoroute 40	Forestier/ FI-FE	± 650 m (moyennement profond)	Champ visuel encadré et profond en direction du LET pour les observateurs circulant vers le sud-ouest	4-2
3	Entrée LET, Route Sainte-Marie	Forestier/ OU-FI	± 70 m (rapproché)	Champ visuel encadré et filtré, densité forestière discontinue	4-3
4	Ancien observatoire du CEGEP de Trois- Rivières, Route Sainte-Marie	Forestier/ OU-FI	± 70 m (rapproché)	Champ visuel encadré et filtré, densité forestière discontinue	4-4
5	Garage municipal de la MRC Les Chenaux, Route Sainte-Marie	Forestier/ OU-FI	± 70 m (rapproché)	Champ visuel encadré et filtré, densité forestière discontinue	4-5
6	Usine Diana-Food, Route Sainte-Marie	Forestier/ FI-FE	± 250 m (rapproché)	Champ visuel encadré et filtré, densité forestière discontinue	4-6
7	Résidence privée, #30 rang de Picardie	Agricole OU (hors zone de 1 km)	± 1700 m (profond)	Champ visuel ouvert et profond en direction du LET pour les résidences	4-7

Dans le but de confirmer ou d'infirmer la présence de percées visuelles, une modélisation des axes visuels de chacun des points de vue significatifs a été réalisée. Le traitement des données LiDAR (relevé effectué le 8 novembre 2019), au moyen du logiciel AutoCAD Civil 3D 2020, a permis de réaliser des coupes schématiques de ces points de vue significatifs pour leur analyse. De plus, des documents photographiques provenant du relevé de terrain effectué en décembre 2020 par un représentant de TT ont été inclus à l'analyse pour chaque point de vue significatif. La modélisation de l'empreinte au sol des zones de dépôts de matières résiduelles est également rapportée sur les coupes schématiques, donnant ainsi un aperçu assez juste de l'impact visuel des nouvelles zones d'exploitation sur le paysage environnant.

4.2.1 Analyse du PV-1 (1-F-OU)

Le point de vue 1 (PV-1) se situe sur le viaduc qui surplombe l'autoroute 40, sur le Rang du Village Champlain, à environ 650 m de la limite des futures cellules d'enfouissement. Les observateurs mobiles qui emprunteront cet axe routier en direction sud auront un champ visuel ouvert au-dessus de la cime du couvert forestier entourant la partie nord du LET (zones de dépôts projetées).

Après analyse de la coupe schématique PV-1 présentée à l'**Annexe A** – Coupes schématiques, il apparaît que ligne de vue partant du point d'observation passe au-dessus du couvert forestier se trouvant à environ 350 m de l'observateur. La hauteur des arbres présents est suffisante pour créer un écran naturel qui bloque toute percée visuelle potentielle sur le futur LET ou ses opérations. Ainsi, aucune mesure de mitigation ne sera nécessaire pour améliorer la capacité d'absorption visuelle du paysage à partir de ce point.



Figure 4-1 : Point de vue 1 - Rang du Village Champlain

4.2.2 Analyse du PV-2 (1-F-FI-FE)

En parcourant le sentier de motoneige, lors de la visite de terrain effectuée en décembre 2020 par un représentant de TT, il a été constaté qu'un utilisateur circulant vers le sud-ouest pourrait avoir un accès visuel sur le futur LET ou ses opérations à environ 650 m de la zone d'enfouissement projetée. Nommé PV-2, ce point d'observation offre une vue filtrée à fermée du fait du couvert forestier dense qui arbore le sentier (voir **Figure 4-2**).

Après analyse de la coupe schématique PV-2 présentée à l'**Annexe A – Coupes schématiques**, la simulation de la ligne de vue d'un observateur empruntant le sentier montre que les arbres se trouvant sur l'axe de visée forment un écran naturel à environ 450 m de PV-2. Cet écran s'avère suffisamment haut pour bloquer toute percée visuelle sur le futur LET et ses opérations projetées. De ce fait, aucune mesure de mitigation ne sera nécessaire pour améliorer la capacité d'absorption visuelle du paysage à partir de ce point.



Figure 4-2 : Point de vue 2 - Sentier de motoneige

4.2.3 Analyse du point PV-3 (1-F-OU-FI)

Le Point de vue 3 (PV-3) se situe sur la route Sainte-Marie à la hauteur de l'entrée actuelle des installations d'Énercycle et du LET de Champlain. Il offre un champ visuel ouvert ou filtré à l'observateur mobile, dépendamment de l'endroit où il est situé sur la route Sainte-Marie (voir **Figure 4-3**). Cette entrée sera déplacée plus au sud afin de permettre l'aménagement de nouvelles cellules d'enfouissement qui se trouveront à environ 50 m de la route Sainte-Marie dans ce secteur.

L'absence d'un secteur boisé à cet endroit se traduira par une percée visuelle directe sur le futur LET et ses opérations. La simulation de la ligne de vue d'un observateur se trouvant à PV-3 (coupe schématique de l'**Annexe A – Coupes**



Figure 4-3 : Point de vue 3 - Entrée actuelle du LET de Champlain

schématiques) le montre clairement. De ce fait, des mesures de mitigation devront être prises afin de bloquer cette percée visuelle.

4.2.4 Analyse du point PV-4 (1-F-OU-FI)

Le point de vue 4 (PV-4) se trouve sur la route Sainte-Marie à la hauteur de l'ancien observatoire du CÉGEP de Trois-Rivières. Les observateurs mobiles ont un champ visuel ouvert ou filtré en direction de la propriété d'Énercycle (voir **Figure 4-4**). L'édifice montré sur la figure 4-4 a depuis été démolé puisqu'il se trouve dans l'empreinte au sol des futures cellules d'enfouissement qui se trouveront à environ 50 m de la route Sainte-Marie dans ce secteur.

Les abords de la route n'étant pas boisés, le LET projeté et ses opérations seront visibles depuis cet endroit, comme le montre la coupe schématique PV-4 présentée à l'**Annexe A – Coupes schématiques**. Des mesures de mitigation seront donc nécessaires pour permettre de masquer cette percée visuelle.



Figure 4-4 : Point de vue 4 – Observatoire du CÉGEP de Trois-Rivières

4.2.5 Analyse du point PV-5 (1-F-OU-FI)

Le point de vue 5 (PV-5) se trouve un peu plus au sud de l'observatoire (PV-4), à la hauteur du garage municipal de la MRC Les Chenaux et dont l'entrée donne sur la route Sainte-Marie. Les observateurs mobiles ont un champ visuel ouvert ou filtré en direction de la propriété d'Énercycle (voir **Figure 4-5**). Ce garage sera relocalisé pour laisser place au futur LET.

À l'instar de PV-3 et PV-4, les abords de la route Sainte-Marie à cet endroit ne sont pas boisés et les observateurs mobiles auront un accès visuel direct sur le futur LET et ses opérations qui se trouveront à une distance d'environ 70 m (voir coupe PV-5 à l'**Annexe A – Coupes schématiques**) dans ce secteur. De ce fait, des mesures de mitigation devront être prises afin de bloquer cette percée visuelle.



Figure 4-5 : Point de vue 5 - Entrée du garage municipal de la MRC Les Chenaux

4.2.6 Analyse du point PV-6 (1-F-FI-FE)

Le point de vue 6 (PV-6) correspond aux abords de l'édifice de l'entreprise Diana Food, au niveau de la route Sainte-Marie. Par ailleurs, c'est à cet endroit que se trouvera la future entrée du LET. L'absence d'arbres au niveau de la façade de l'entreprise Diana Food offre aux observateurs mobiles qui se déplacent en direction nord un champ visuel filtré ou fermé en direction de la propriété d'Énercycle (voir **Figure 4-6**). Il est à noter cependant qu'une section densément boisée se trouve à cet endroit en arrière plan et offre un écran naturel qui bloque presque toute percée visuelle sur la zone d'enfouissement projetée.

Toutefois, comme on peut le voir sur la coupe schématique PV-6 présentée à l'**Annexe A – Coupes schématiques**, la présence d'un chemin d'accès existant offrira tout de même une percée visuelle sur les futures zones d'enfouissement qui seront situées à environ 250 m à partir de ce point d'observation.

Même si cette vue directe sur le LET projeté sera très restreinte, une mesure de mitigation devra néanmoins être prise pour bloquer cette percée visuelle.



Figure 4-6 : Point de vue 6 - Façade de l'usine Diana Food

4.2.7 Analyse du point PV-7 (2-A-OU)

Le point de vue 7 (PV-7) se situe sur le Rang de Picardie, au sud de la voie ferrée, à la hauteur d'une des résidences présentes sur ce rang (30, rang de Picardie). Les observateurs fixes et mobiles y ont un champ visuel ouvert en direction nord (**Figure 4-7**). La limite de propriété d'Énercycle se trouve à une distance d'un peu plus de 1000 m de ce point de vue, tandis que le futur LET se trouve à environ 1 700 m.

La présence de champs agricoles à cet endroit pourrait permettre des percées visuelles directes sur le futur LET. La coupe schématique PV-7 de l'**Annexe A – Coupes schématiques** montre cependant que ce n'est pas le cas et que le secteur boisé longeant la voie ferrée sert d'écran visuel au LET projeté.

En raison de la structure du paysage et de l'organisation des éléments qui y sont présents ainsi que des résultats des simulations des axes de vues existantes sur le rang de Picardie, il est possible de confirmer qu'il n'y aura aucune percée visuelle sur le futur LET à partir de cette route ou des résidences qui la bordent.



Figure 4-7 : Point de vue 7 - Résidence sur le rang de Picardie

4.3 INTÉGRATION DU PROJET AU PAYSAGE

L'analyse des coupes schématiques représentant des lignes de vue significatives en direction du futur LET a permis de confirmer que le paysage forestier dans lequel s'insère ce dernier restreint de façon significative les accès visuels sur celui-ci.

Aucune résidence présente dans la zone d'étude de 1 km, ou même à l'extérieur de celle-ci, n'a une percée visuelle sur le futur LET. De même, aucune percée visuelle n'est présente pour les observateurs mobiles circulant sur la route Sainte-Marie ou sur le rang de Picardie à l'extérieur de la zone d'étude de 1 km.

Toutefois, l'analyse des coupes schématiques a permis d'identifier des percées visuelles sur le futur LET à quatre endroits spécifiques à l'intérieur de la zone d'étude de 1 km. Tel que le montre la **Figure 1-1**, ces quatre points de vue significatifs se situent tous le long de la route Sainte-Marie (PV-3, PV-4, PV-5 et PV-6), dans l'unité de paysage forestier 1-F. Le couvert forestier absent ou discontinu aux abords de la route Sainte-Marie à ces endroits est la raison de l'existence des percées visuelles identifiées. Des aménagements simples et efficaces devront donc être prévus pour bloquer ces percées visuelles tout en s'intégrant facilement au milieu environnant.

Ainsi, mis à part aux quatre endroits où des interventions seront nécessaires, TT est d'avis que le paysage a la capacité d'intégrer le projet d'agrandissement du LET de Champlain à une élévation géodésique maximale de 46 m (incluant le recouvrement final d'une épaisseur de 900 mm) et ce, autant dans un rayon de 1 km de celui-ci qu'au-delà de cette distance.

5.0 MESURES D'ATTÉNUATION ET RECOMMANDATIONS

Une zone tampon de 50 m de large est prévue au pourtour des cellules d'enfouissement projetées mesurée à partir de la limite de propriété d'Énercycle. Cette zone tampon de 50 m de large est actuellement boisée sur une bonne partie, excluant le secteur contigu au lieu d'enfouissement sanitaire fermé et aux actuelles activités liées aux opérations du LET et des autres activités connexes, à l'intérieur de la propriété d'Énercycle. La partie intérieure de la zone tampon sera toutefois déboisée sur une largeur d'environ 15 mètres pour permettre la construction du chemin périphérique longeant les cellules d'enfouissement projetées. Afin de maintenir un écran végétal suffisamment dense pour obstruer les percées visuelles, il est recommandé :

- De maintenir l'intégrité complète du couvert forestier sur la partie extérieure restante de 35 m de la zone tampon.

Afin d'éviter les percées visuelles identifiées précédemment le long de la route Sainte-Marie et de rencontrer les exigences des articles 17 et 46 du REIMR, il est proposé de mettre en place des écrans visuels adaptés au milieu existant aux endroits concernés. L'absence d'obstacles visuels à ces endroits impose des aménagements complets comme la construction de buttes-écrans sous couverture végétale qui créeront un écran visuel efficace bloquant les percées visuelles de façon permanente.

Plusieurs variantes d'aménagement sont possibles. Le paramètre à retenir est que l'ensemble de la combinaison talus-végétation ait une hauteur minimale variant entre 5 et 6 m par rapport à l'élévation du terrain naturel au moment où les opérations d'enfouissement seraient visibles à partie du point de vue concerné.

Si le choix de faire une plantation d'arbres sur des talus était fait, il aurait la qualité de permettre une excellente intégration des aménagements dans le secteur qui est déjà fortement boisé. Toutefois, dans un tel cas, il sera important de planifier les travaux en fonction du temps de croissance des végétaux choisis et de leurs tailles au moment de leur plantation. Cette remarque est d'autant plus importante pour PV-5 (garage municipal de la MRC Les Chenaux) à l'endroit duquel les premières cellules d'enfouissement de la partie sud du futur LET seront aménagées (cellules dédiées aux résidus fins de CRD). Ainsi, il est recommandé :

- De construire, dès l'obtention de toutes les autorisations du projet, les buttes-écrans à PV-5 et PV-6, notamment (mais sans nécessairement s'y limiter) avec les déblais d'excavation des premières cellules d'enfouissement projetées ou du futur écran périphérique d'étanchéité;
- De construire les buttes-écrans à PV-3 et PV-4, dans l'année précédant les travaux de construction des futures cellules F-5 (PV-3) et MR-5 (PV-5), notamment (mais sans nécessairement s'y limiter) avec les déblais d'excavation des premières cellules d'enfouissement projetées ou du futur écran périphérique d'étanchéité;
- De choisir des essences à croissance rapide telles que le sapin baumier, l'épinette rouge et blanche, le pin blanc et rouge et le peuplier hybride, si le choix de faire de la plantation d'arbres était fait;
- D'évaluer la possibilité et la faisabilité technico-économique de relocaliser des arbres existants et présents aux endroits où du déboisement doit être réalisé pour la construction des futures cellules de l'agrandissement.

Le choix de mettre en place des buttes-écrans pleine hauteur (5-6m) est aussi possible et aurait l'avantage de réutiliser sur place une plus grande quantité de déblais d'excavation. Des talus d'une hauteur de 5-6 m avec un plateau d'un à deux mètres sur le dessus nécessiteront toutefois une empreinte au sol plus importante (22-26 m). Afin de permettre une meilleure intégration au paysage, de telles buttes-écrans devront être végétalisées avec des arbustes et des plantes herbacées.

6.0 CONCLUSION

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) et GFL Environmental inc. (Matrec) souhaitent poursuivre les opérations du lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain qui arrivera sous peu à sa pleine capacité. La présente étude d'intégration du projet au paysage a été réalisée dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement à laquelle est soumis le projet.

La future zone d'enfouissement se situe dans une unité de paysage (1-F) qui se caractérise par une forte densité du couvert forestier. L'analyse des coupes schématiques représentant des lignes de vue significatives en direction du futur LET a permis de confirmer que le paysage forestier dans lequel le projet s'insère restreint de façon significative les accès visuels sur le futur LET à l'intérieur d'un rayon d'un kilomètre et au-delà. Aucune résidence de la route Sainte-Marie et du rang de Picardie n'aura d'accès visuel sur le projet.

Quatre percées visuelles ont toutefois été identifiées pour des observateurs mobiles à l'intérieur d'un rayon d'un kilomètre, le long de la route Sainte-Marie. Celles-ci sont causées par le couvert forestier absent ou discontinu aux abords de la route Sainte-Marie à ces endroits. Des aménagements simples et efficaces comme la construction de buttes-écrans avec ou sans couverture végétale peuvent être mis en œuvre pour bloquer ces percées visuelles tout en s'intégrant facilement au milieu environnant.

La mise en place de telles mesures de mitigation assurera le respect complet des exigences des articles 17 et 46 du REIMR.

7.0 RÉFÉRENCES

André ROBITAILLE et Jean-Pierre SAUCIER 1998, Paysages régionaux du Québec méridional, Sainte-Foy, Les publications du Québec, page 16.

Géoboutique Québec, Énergie et ressources naturelles, Gouvernement du Québec

MRC Les Chenaux. (2014). Plan de développement de la zone agricole. 85 pages + annexes

MRC Les Chenaux. (2007). Schéma d'aménagement et de développement révisé. 258 pages.

Schéma d'aménagement et de développement révisé, MRC de Chenaux, carte 6.2 le réseau cyclable régional (2011-076) mise à jour avril 2021, 272 pages

ANNEXE A – COUPES SCHÉMATIQUES

AVIS: CE DESSIN ET TOUTES INFORMATIONS TECHNIQUES APPARAISSANT SONT LA PROPRIÉTÉ DE TETRA TECH DE INC. OU TOTAL DE CE DESSIN EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE TETRA TECH DE INC.



VUE VERS LE SUD DE LA ROUTE SAINTE-MARIE SUR
LE VIADUC SURPLOMBANT L'AUTOROUTE 40



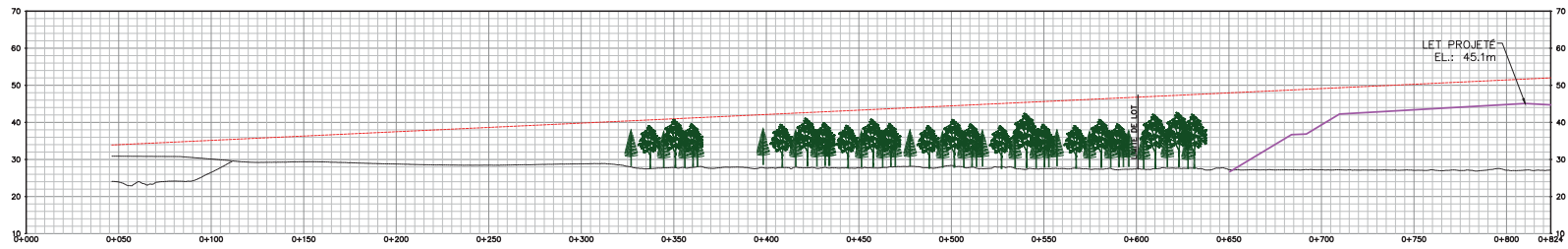
PLAN CLÉ

LÉGENDE

- ARBRES EXISTANTS
- LIGNE DE VUE EXISTANTE
- ARBRES PROJÉTÉS
- LIGNE DE VUE PROJÉTÉE



PROFIL 01



SCEAUX

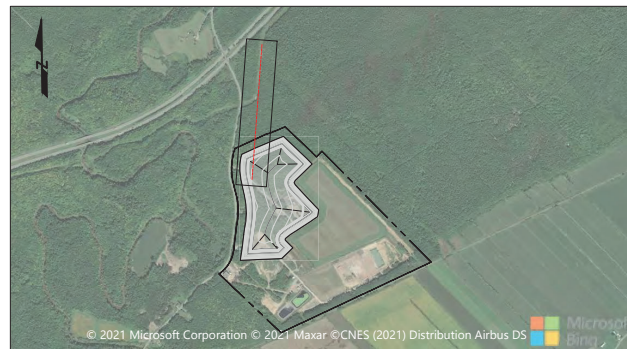
TITRE: AGRANDISSEMENT DU LET DE CHAMPLAIN ÉTUDE D'INTÉGRATION AU PAYSAGE			
DESSINATEUR: D.R.	CONCEPTEUR: B.L.	VÉRIFICATEUR: B.L.	MODÈRE RESPONSABLE: D.G.
DATE: 2021-08-11	ÉCHELLE: -	N° PROJET: 19751TTP	N° PROJET CLIENT: -
FORMAT: A1	DESSIN N°: 19751TTP-SK01	RÉVISION: A	

FORMAT A1 métrique 841x594.5

AVIS: CE Dessin Et Toutes Informations Techniques Apparaissant Sont La Propriété De Tetra Tech De Inc Et Ne Peuvent Être Réproduites Sans L'autorisation Écrite De Tetra Tech De Inc.



VUE VERS LE SUD DU SENTIER DE VÉHICULE MOTONEIGE



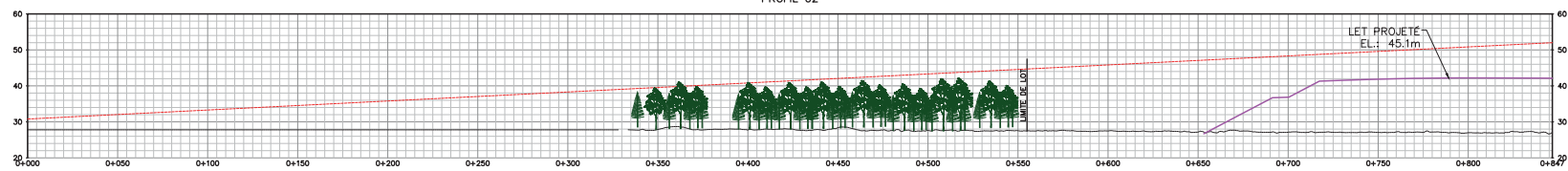
PLAN CLÉ

LÉGENDE

- ARBRES EXISTANTS
- LIGNE DE VUE EXISTANTE
- ARBRES PROJETÉS
- LIGNE DE VUE PROJETÉE



PROFIL 02



FORMAT A1 métrique 841x594.5

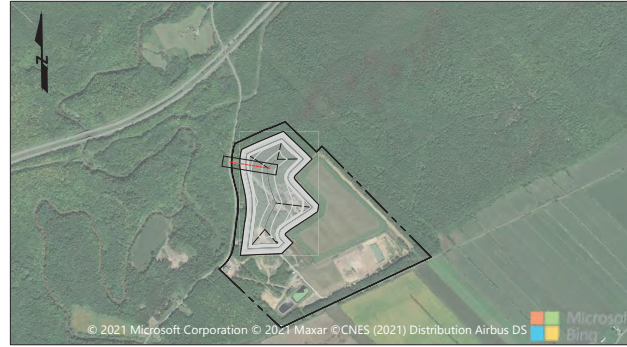
SCEAUX

TITRE: AGRANDISSEMENT DU LET DE CHAMPLAIN ÉTUDE D'INTÉGRATION AU PAYSAGE			
CLIENT:			
DESSINATEUR: D.R.	CONCEPTEUR: B.L.	VERIFICATEUR: B.L.	MODER RESPONSABLE: D.G.
DATE: 2021-08-11	ÉCHELLE: -	N° PROJET: 19751TTP	N° PROJET CLIENT: -
FORMAT: A1	DESSIN N°: 19751TTP-SK02	REVISION: A	

AVIS: CE Dessin Et Toutes Informations Techniques Apparaissant Sont La Propriété De Tetra Tech De Inc Ou Toute Partie De Ce Dessin Est Interdite Sans L'autorisation Ecrite De Tetra Tech De Inc.







ENTRÉE ACTUELLE DU LET



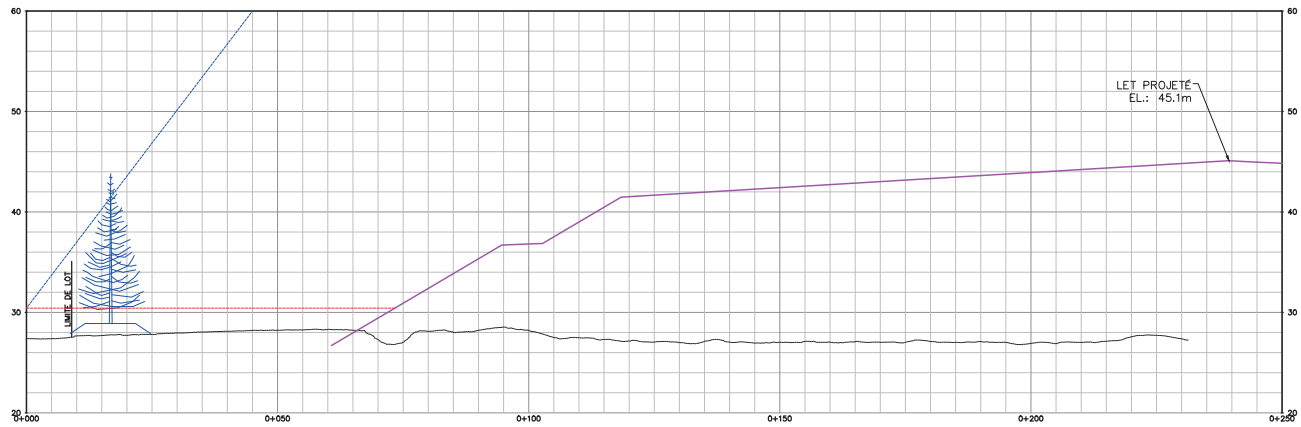
PLAN CLÉ

LÉGENDE



-  ARBRES EXISTANTS
-  LIGNE DE VUE EXISTANTE
-  ARBRES PROJÉTÉS
-  LIGNE DE VUE PROJÉTÉE



PROFIL 03



SCEAUX

			
			
TITRE: AGRANDISSEMENT DU LET DE CHAMPLAIN ÉTUDE D'INTÉGRATION AU PAYSAGE			
DESSINATEUR: D.R.	CONCEPTEUR: B.L.	VERIFICATEUR: B.L.	MODER RESPONSABLE: D.G.
DATE: 2021-08-11	ÉCHELLE: -	N° PROJET: 19751TTP	N° PROJET CLIENT:
FORMAT: A1	DESSIN N°: 19751TTP-SK03	REVISION:	A

FORMAT A1 métrique 841x594.5

AVIS: CE Dessin Et Toutes Informations Techniques Apparaissant Sont La Propriété De Tetra Tech De Inc Ou Toute De Ce Dessin Est Interdite Sans L'autorisation Ecrite De Tetra Tech Qc Inc.



SITE DE L'OBSERVATOIRE DU CEGEP DE
TROIS-RIVIÈRES QUI SERA DÉMOLLI







VUE DE LA ROUTE SAINTE-MARIE VERS LE SUD



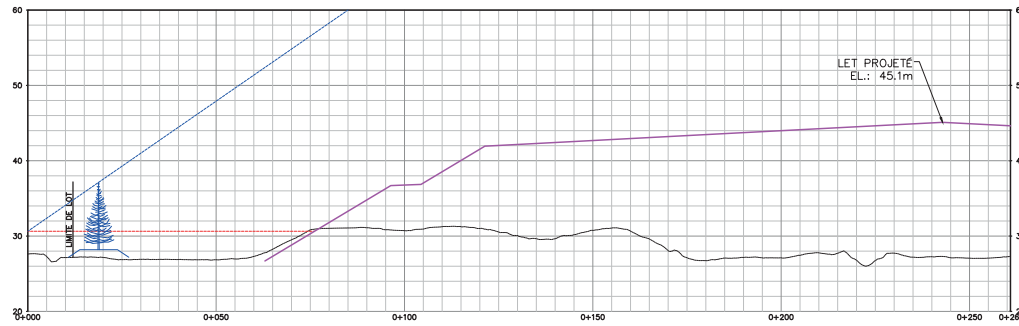
PLAN CLÉ

LÉGENDE




-  ARBRES EXISTANTS
-  LIGNE DE VUE EXISTANTE
-  ARBRES PROJÉTÉS
-  LIGNE DE VUE PROJÉTÉE



PROFIL 04



SCEAUX

			
			
TITRE: AGRANDISSEMENT DU LET DE CHAMPLAIN ÉTUDE D'INTÉGRATION AU PAYSAGE			
CLIENT:			
DESSINATEUR: D.R.	CONCEPTEUR: B.L.	VÉRIFICATEUR: B.L.	MODER RESPONSABLE: D.C.
DATE: 2021-08-11	ÉCHELLE: -	N° PROJET: 19751TTP	N° PROJET CLIENT:
FORMAT: A1	DESSIN N°: 19751TTP-SK04	RÉVISION:	A

FORMAT A1 métrique 841x594.5

AVIS: CE Dessin et toutes informations techniques apparaissant sont la propriété de Tetra Tech de Inc. ou de son affilié. Toute reproduction partielle ou totale de ce dessin est interdite sans l'autorisation écrite de Tetra Tech de Inc.



SITE DU GARAGE MUNICIPAL







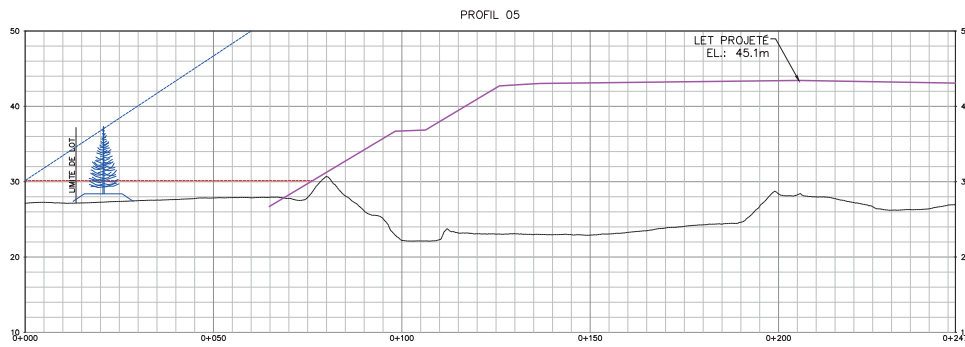
VUE DE LA ROUTE SAINTE-MARIE VERS LE NORD
(LET SUR LA DROITE)





PLAN CLÉ

LÉGENDE

-  ARBRES EXISTANTS
-  LIGNE DE VUE EXISTANTE
-  ARBRES PROJÉTÉS
-  LIGNE DE VUE PROJÉTÉE



SCEAUX

			
			
TITRE: AGRANDISSEMENT DU LET DE CHAMPLAIN ETUDE D'INTÉGRATION AU PAYSAGE			
CLIENT:			
DESIGNATEUR: D.R.	CONCEPTEUR: B.L.	VERIFICATEUR: B.L.	MODER RESPONSABLE: D.G.
DATE: 2021-08-11	ÉCHELLE: -	N° PROJET: 19751TTP	N° PROJET CLIENT:
FORMAT: A1	DESSIN N°: 19751TTP-SK05	REVISION: A	

AVIS: CE Dessin ET TOUTES INFORMATIONS TECHNIQUES APPARAISSANT SONT LA PROPRIÉTÉ DE TETRA TECH DE INC. AUCUN REPRODUCTION PARTIELLE OU TOTALE DE CE Dessin EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE TETRA TECH DE INC.



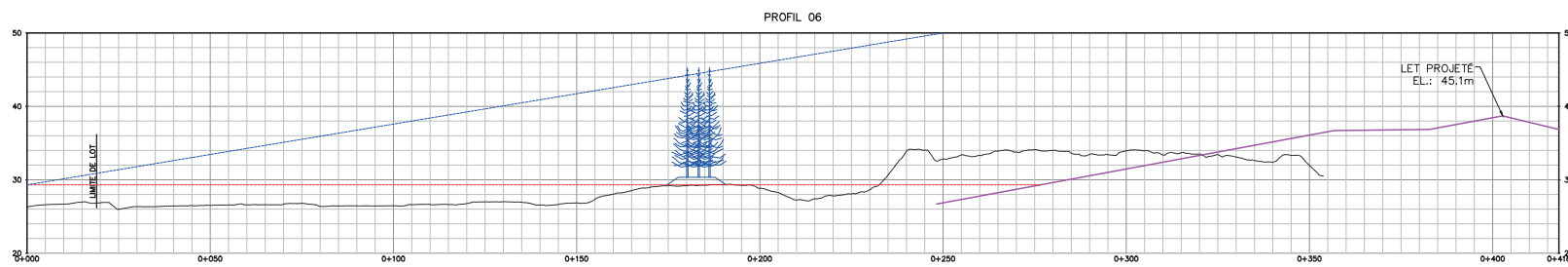
SITE DE L'USINE DIANAFOOD



PLAN CLÉ

LÉGENDE

- ARBRES EXISTANTS
- LIGNE DE VUE EXISTANTE
- ARBRES PROJETÉS
- LIGNE DE VUE PROJETÉE



FORMAT A1 métrique 841x594.5

SCEAUX

TITRE: AGRANDISSEMENT DU LET DE CHAMPLAIN ETUDE D'INTÉGRATION AU PAYSAGE			
DESSINATEUR: D.R.	CONCEPTEUR: B.L.	VERIFICATEUR: B.L.	MODER RESPONSABLE: D.G.
DATE: 2021-08-11	ECHELLE: -	N° PROJET: 19751TTP	N° PROJET CLIENT: -
FORMAT: A1	DESSIN N°: 19751TTP-SK06	REVISION: A	

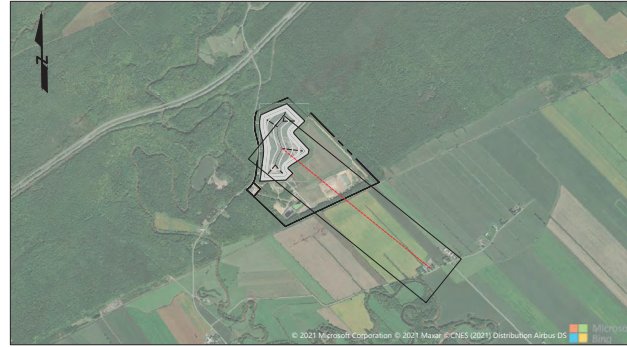
AVIS: CE Dessin et toutes informations techniques apparaissant sont la propriété de Tetra Tech de Inc. Toute réimpression ou utilisation sans autorisation écrite de Tetra Tech de Inc. est formellement interdite.



#30 RANG DE PICARDIE







CHAMP VISEUL VERS LE LET DE LA RÉSIDENCE



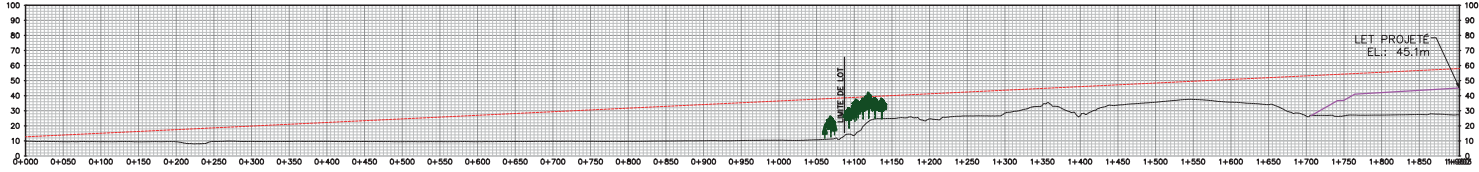
PLAN CLÉ

LÉGENDE



-  ARBRES EXISTANTS
-  LIGNE DE VUE EXISTANTE
-  ARBRES PROJETÉS
-  LIGNE DE VUE PROJETÉE



PROFIL 11



SCEAUX

			
			
TITRE: AGRANDISSEMENT DU LET DE CHAMPLAIN ÉTUDE D'INTÉGRATION AU PAYSAGE			
CLIENT:			
DESSINATEUR: D.R.	CONCEPTEUR: B.L.	VÉRIFICATEUR: B.L.	MODER RESPONSABLE: D.C.
DATE: 2021-08-11	ÉCHELLE: -	N° PROJET : 19751TTP	N° PROJET CLIENT:
FORMAT: A1	DESSIN N°: 19751TTP-SK07	RÉVISION:	
		A	

FORMAT A1 métrique 841x594.5